

CLEANODOR-BONBON

SURODORANT A HAUTE REMANENCE SENTEUR BONBON

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 1027 g/l +/- 20 g/l.
. ASPECT	: Visqueux.
. COULEUR	: Rouge
. PARFUM	: Bonbon

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Neutre il n'attaque aucun support.
- . Peut être ajouter aux produits de lavage, de rinçage et de détartrage.
- . Compatible avec les produits alcalins et acides.
- . Laisse une odeur agréable.
- . Peut être utilisé également seul comme nettoyant.
- . Utilisé dans les entrées d'immeubles, les couloirs, les préaux, les bacs de réception vide ordures, vestiaires, sur les trottoirs dans les zones commerciales, sur les places de marchés, etc...

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Pour le nettoyage : - de 2 à 5 % dans de l'eau chaude de préférence.

Pour la surodorisation intérieure : - de 10 à 20 % dans l'eau froide puis pulvériser sur le sol et à la verticale jusqu'à 1 mètre du sol (choisir les endroits de mouvement d'air : bas de portes, bas de fenêtres, dessous de radiateurs).

Pour la surodorisation extérieure : - de 30 à 50 % dans l'eau froide puis pulvériser sur le sol

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.